Nature En Ville
Restaurer et valoriser la nature en ville

Arbre et vélo : vers une planification commune à Poitiers

Action Capitales Françaises de la Biodiversité 2023

Organisme / institution en charge de la mise en œuvre : Grand Poitiers Communauté urbaine

Services de la collectivité associés : Direction Générale Transition Ecologique : Direction Nature - Biodiversité, Direction Mobilités, Mission Vélo

Budget : 90 000,00 €

Partenaires financiers : Demande DSIL Fond vert

Partenaires techniques : Prom'Haies

Date de début : 2022

Date de fin : mars 2024

Objectifs :

Le Plan Canopée vise à développer et préserver la couverture arborée du territoire. Ce plan développe une approche transversale en orientant l'effort de plantation sur les priorités identifiées du territoire et en facilitant les complémentarités entre approches sectorielles. De cette manière le Plan Canopée s'intègre aux différentes politiques publiques portées par la collectivité, et notamment concernant les déplacements.

Grand Poitiers Communauté urbaine s'est engagée, à travers sa feuille de route « mobilités », à équiper le

territoire d'un réseau cyclable dense. Cet engagement se retranscrit par la mise en œuvre d'un schéma directeur cyclable. La création d'infrastructures routières cyclables entraine la collectivité à réaliser de nombreuses acquisitions foncières sur du foncier agricole ou urbain.

Ces opportunités foncières sont également des opportunités pour la biodiversité : les espaces acquis par la collectivité sont généralement pauvres en biodiversité (sols dégradés ou pollués, présence d'espèces exotiques envahissantes, gestion intensive, etc.).

Associer la végétalisation de manière systémique à l'aménagement cyclable permet de contribuer à freiner l'érosion de la biodiversité. Ces plantations ont pour objectif de : multiplier les strates végétales, diversifier le patrimoine arboré, développer et préserver des corridors écologiques, créer des refuges de biodiversité.

Mesures mises en œuvre :

Le schéma directeur cyclable cible de nombreux tronçons à aménager sur le territoire. Les sites ne permettant pas la végétalisation ou ne présentant pas d'intérêts pour la biodiversité ont été écartés.

Ainsi, sur les 23 tronçons aménagés, 19 ont été retenus. Cela représente un linéaire de 6 800m.

Pour se garantir de la nécessité du territoire de développer une strate arborée ou arbustive, les sites ont été croisés avec l'étude de Vienne Nature et de la LPO sur les trames vertes et bleues (2020). Ils ne présentent pas d'incompatibilité, et au contraire, certains tronçons viennent relier des réservoirs de biodiversité ou renforcer le maillage bocager présent.

Chaque site a fait l'objet d'une analyse quant au choix de la typologie et de la strate végétale à développer. Ce programme de plantation s'appuie sur une diversité de formes végétales de manière à favoriser les cortèges floristiques et faunistiques associés à chaque milieu : haies, boisements, arbustes, arbres d'alignements et arbres fruitiers. Certaines plantations favoriseront le déplacement quand d'autres seront un refuge pour la biodiversité forestière spécialisée.

Dans un second temps un travail approfondi a été réalisé pour établir une palette végétale par site. Trois dimensions ont été prises en compte : les services écosystémiques, les contraintes du site et l'adaptation aux changements climatiques. Dans tous les cas la priorité s'est dirigée vers l'utilisation de Végétaux d'Origine Locale. Pour objectiver et aider à la décision, la collectivité se dote d'un outil sur mesure : Sésame. C'est le fruit d'un partenariat entre Poitiers, Grand Poitiers et le Cerema qui permet d'orienter le choix selon 160 essences.

Un travail de fond a également été mené pour réduire les pollutions et les interventions futures sur les équipements associés aux plantations. Les jeunes arbres et arbustes présents dans les haies sont équipés de protections biodégradables (fibres ou carton) ainsi que de paillages organiques enrichissant le sol.

Les sites plantés à proximité des écoles ont fait l'objet de plantations participatives. C'est notamment le cas sur la commune de Biard où ont été associées plantation de haies et boisement avec un volet sensibilisation auprès des scolaires. Ces actions bénéficient de l'accompagnement technique de l'association Prom'Haies. Six sites sont à l'heure actuelle en cours d'étude quant à la participation d'autres écoles.

Résultats / impact pour la biodiversité :

Les bénéfices pour le territoire et la biodiversité associée sont multiples. C'est au total 6 800m de haies et arbres d'alignements qui seront plantés représentant 32 740 arbres et arbustes de haies, 7 000 arbres et arbustes de boisement et 179 arbres d'alignement. Ces plantations viendront à l'âge adulte développer la trame verte urbaine et rurale sur 15 communes de Grand Poitiers.

Les résultats s'observeront également à travers les services écosystémiques ciblés : régulation du climat local, amélioration de la qualité de l'air, soutien des cultures par la présence d'auxiliaires, implication dans

le cycle de l'eau (lutte contre le ruissellement et infiltration des eaux sur place) et captation carbone. Associer les écoles aux plantations permet d'acculturer aux services rendus par la nature et la nécessité de la préserver.

Ces plantations permettront d'agrader les écosystèmes locaux à l'échelle des diversités étudiées : diversité génétique (création de corridors écologiques), diversité des espèces (palette végétale et cortège associés variés), diversité des espaces (multiples typologies de plantation).

Ces aménagements permettront finalement d'armer le territoire face aux changements climatiques par le maintien et la recherche de végétaux adaptés au climat de demain.

Coordonnées

Grand Poitiers Communauté urbaine

Liens utiles

En savoir plus
www.capitale-biodiversite.fr

Contact

Virginie DELACOUR, éco-conseillère
0549523615 - virginie.delacour@grandpoitiers.fr